



REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Technicien métreur du bâtiment

Niveau 4

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMB	RE	TP-01377	01	27/07/2019	04/06/2019	1/28

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Technicien métreur du bâtiment

Sigle du titre professionnel : TMB

Niveau : 4 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 230n - Etudes et projets d'architecture et de décors-

Code(s) ROME : F1108

Formacode : 22232

Date de l'arrêté : 12/07/2019

Date de parution au JO de l'arrêté : 27/07/2019

Date d'effet de l'arrêté : 15/04/2020

2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMB	RE	TP-01377	01	27/07/2019	04/06/2019	3/28

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RE comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMB	RE	TP-01377	01	27/07/2019	04/06/2019	4/28

3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel TMB

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Réaliser le métré d'un projet de bâtiment à partir de plans 2D ou d'une maquette numérique Etablir le relevé et la description d'un bâtiment existant Vérifier la conformité du projet de bâtiment avec les normes et la réglementation Proposer une organisation d'un chantier de construction Consulter les fournisseurs ou les sous-traitants pour un projet de bâtiment Calculer le prix de vente aux déboursés d'un projet de bâtiment	14 h 20 min	La mise en situation professionnelle se déroule en 3 phases : Phase 1 - Relevé de l'existant - 0h20 Phase 2 - Etude technique et métré - 7h00 Phase 3 - Etude de prix -7h00
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Réaliser le métré d'un projet de bâtiment à partir de plans 2D ou d'une maquette numérique Etablir le relevé et la description d'un bâtiment existant Vérifier la conformité du projet de bâtiment avec les normes et la réglementation Proposer une organisation d'un chantier de construction Consulter les fournisseurs ou les sous-traitants pour un projet de bâtiment Calculer le prix de vente aux déboursés d'un projet de bâtiment	00 h 20 min	L'entretien technique intervient après la mise en situation professionnelle. Le candidat présente au jury ses travaux réalisés lors de la mise en situation professionnelle. Le jury questionne le candidat sur ses travaux.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. (10 minutes)
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		15 h 00 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMB	RE	TP-01377	01	27/07/2019	04/06/2019	5/28

La phase 1 de la MSP est réalisée individuellement sur tout ou partie d'un bâtiment (le même pour tous les candidats). A l'issue de cette phase, le candidat remet son relevé au surveillant.

Pour cette phase, le centre organisateur prévoit la mise à disposition d'une salle ayant une surface comprise entre 30 m² et 100 m², d'une hauteur sous plafond comprise entre 2.40 m et 3.00 m et comprenant, au minimum :

- 1 porte ou 1 porte-fenêtre,
- 1 fenêtre,
- 4 murs avec un sol et un plafond.

La phase 2 d'une durée de 7 heures se déroule en 2 parties. Les travaux de la première partie sont remis à l'issue de celle-ci. Il en est de même pour la phase 3.

L'utilisation de la documentation professionnelle du candidat est autorisée.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMB	RE	TP-01377	01	27/07/2019	04/06/2019	6/28

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Métré un projet de bâtiment traité en BIM ou en conventionnel					
Réaliser le métré d'un projet de bâtiment à partir de plans 2D ou d'une maquette numérique	La liste des ouvrages à métré est complète Les unités définies par ouvrage sont conformes aux conventions professionnelles La feuille de métré est présentée conformément aux conventions professionnelles Les métrés d'ouvrages sont exacts avec une tolérance de 5% Les minutes présentées permettent la traçabilité du métré réalisé (légendes, repérage..)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etablir le relevé et la description d'un bâtiment existant	Les cotes reportées sur le plan à main levée sont lisibles et cohérentes Les dimensions utiles à la mise au propre sont relevées (3 dimensions + diagonales) La description des ouvrages est précise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vérifier la conformité du projet de bâtiment avec les normes et la réglementation	La description du projet et le choix des réglementations applicables sont corrects Les ouvrages concernés par la réglementation sont identifiés Les performances des ouvrages sont correctement définies	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser l'étude de prix d'un projet de bâtiment traité en BIM ou en conventionnel					
Proposer une organisation d'un chantier de construction	- Les modes opératoires sont réalistes. - L'organisation de chantier proposée est adaptée. - Le plan d'installation de chantier définit correctement les postes essentiels (salle de réunion, sanitaire, vestiaire, zone de stockage, zone de fabrication béton, bennes, cheminements par exemple). - L'installation de chantier tient compte des contraintes du projet.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMB	RE	TP-01377	01	27/07/2019	04/06/2019	7/28

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser le métré d'un projet de bâtiment à partir de plans 2D ou d'une maquette numérique	La liste des ouvrages à métrer est complète Les unités définies par ouvrage sont conformes aux conventions professionnelles La feuille de métré est présentée conformément aux conventions professionnelles Les métrés d'ouvrages sont exacts avec une tolérance de 5% Les minutes présentées permettent la traçabilité du métré réalisé (légendes, repérage..)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Consulter les fournisseurs ou les sous-traitants pour un projet de bâtiment	Les éléments (nature, caractéristiques, performances, classes, quantités) nécessaires à l'établissement d'une offre de prix de fournitures sont communiqués Les éléments (nature et volume de travaux) nécessaires à l'établissement d'un devis de travaux sous-traités sont communiqués La demande de prix est formulé avec un vocabulaire adapté	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Calculer le prix de vente aux déboursés d'un projet de bâtiment	La méthode aux déboursés est utilisée Tous les éléments entrant dans la composition du prix unitaire sont pris en compte L'offre de prix est complétée des prix unitaires, coefficient de vente, frais de chantier et frais généraux L'offre de prix est complétée du montant HT, de la TVA et du montant TTC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations règlementaires le cas échéant :					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMB	RE	TP-01377	01	27/07/2019	04/06/2019	8/28

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Communiquer par écrit (comprendre et s'exprimer)	Calculer le prix de vente aux déboursés d'un projet de bâtiment
	Consulter les fournisseurs ou les sous-traitants pour un projet de bâtiment
	Etablir le relevé et la description d'un bâtiment existant
	Proposer une organisation d'un chantier de construction
	Réaliser le métré d'un projet de bâtiment à partir de plans 2D ou d'une maquette numérique
	Vérifier la conformité du projet de bâtiment avec les normes et la réglementation
Manipuler des chiffres et utiliser les ordres de grandeur	Calculer le prix de vente aux déboursés d'un projet de bâtiment
	Etablir le relevé et la description d'un bâtiment existant
	Réaliser le métré d'un projet de bâtiment à partir de plans 2D ou d'une maquette numérique
Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques	Calculer le prix de vente aux déboursés d'un projet de bâtiment
	Consulter les fournisseurs ou les sous-traitants pour un projet de bâtiment
	Etablir le relevé et la description d'un bâtiment existant
	Proposer une organisation d'un chantier de construction
	Réaliser le métré d'un projet de bâtiment à partir de plans 2D ou d'une maquette numérique
	Vérifier la conformité du projet de bâtiment avec les normes et la réglementation

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre TMB

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 40 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury n'est pas requise pendant la mise en situation professionnelle.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMB	RE	TP-01377	01	27/07/2019	04/06/2019	9/28

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Le centre organisateur prévoit la présence d'un surveillant d'examen durant toute la durée de la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMB	RE	TP-01377	01	27/07/2019	04/06/2019	10/28



REFERENTIEL D'ÉVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Technicien métreur du bâtiment

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMB	RE	TP-01377	01	27/07/2019	04/06/2019	11/28

CCP

Métrier un projet de bâtiment traité en BIM ou en conventionnel

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Réaliser le métré d'un projet de bâtiment à partir de plans 2D ou d'une maquette numérique Vérifier la conformité du projet de bâtiment avec les normes et la réglementation Etablir le relevé et la description d'un bâtiment existant	07 h 20 min	La mise en situation professionnelle de déroule en 2 phases : Phase 1 - Relevé de l'existant - 00h20 Phase 2 - Etude technique et métré d'un projet - 07h00
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Réaliser le métré d'un projet de bâtiment à partir de plans 2D ou d'une maquette numérique Vérifier la conformité du projet de bâtiment avec les normes et la réglementation Etablir le relevé et la description d'un bâtiment existant	00 h 20 min	L'entretien technique intervient après la mise en situation professionnelle. Le candidat présente au jury ses travaux réalisés lors de la mise en situation professionnelle. Le jury questionne le candidat sur ses travaux.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		07 h 40 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La phase 1 de la MSP est réalisée individuellement sur tout ou partie d'un bâtiment (le même pour tous les candidats). A l'issue de cette phase, le candidat remet son relevé au surveillant.

Pour cette phase, le centre organisateur prévoit la mise à disposition d'une salle ayant une surface comprise entre 30 m² et 100 m², d'une hauteur sous plafond comprise entre 2.40 m et 3.00 m et comprenant, au minimum :

- 1 porte ou 1 porte-fenêtre,

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMB	RE	TP-01377	01	27/07/2019	04/06/2019	13/28

- 1 fenêtre,
- 4 murs avec un sol et un plafond.

La phase 2 d'une durée de 7 heures se déroule en 2 parties. Les travaux de la première partie sont remis à l'issue de celle-ci.

L'utilisation de la documentation professionnelle du candidat est autorisée.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Un guide d'entretien est fourni au jury.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMB	RE	TP-01377	01	27/07/2019	04/06/2019	14/28

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Métrer un projet de bâtiment traité en BIM ou en conventionnel

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 20 min

Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury n'est pas requise pendant la mise en situation professionnelle.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Le centre organisateur prévoit la présence d'un surveillant durant toute la durée de la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMB	RE	TP-01377	01	27/07/2019	04/06/2019	15/28

CCP

Réaliser l'étude de prix d'un projet de bâtiment traité en BIM ou en conventionnel

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Réaliser le métré d'un projet de bâtiment à partir de plans 2D ou d'une maquette numérique Proposer une organisation d'un chantier de construction Calculer le prix de vente aux déboursés d'un projet de bâtiment Consulter les fournisseurs ou les sous-traitants pour un projet de bâtiment	07 h 00 min	La mise en situation professionnelle se déroule en 1 phase : Phase 1 - Réaliser l'étude de prix d'un projet de bâtiment - 07h00
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Réaliser le métré d'un projet de bâtiment à partir de plans 2D ou d'une maquette numérique Proposer une organisation d'un chantier de construction Calculer le prix de vente aux déboursés d'un projet de bâtiment Consulter les fournisseurs ou les sous-traitants pour un projet de bâtiment	00 h 20 min	L'entretien technique intervient après la mise en situation professionnelle. Le candidat présente au jury ses travaux réalisés lors de la mise en situation professionnelle. Le jury questionne le candidat sur ses travaux.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		07 h 20 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La phase 1 de la mise en situation professionnelle d'une durée de 07 h 00 min se déroule en 2 parties. Les travaux de la première partie sont remis à l'issue de celle-ci.

L'utilisation de la documentation professionnelle du candidat est autorisée.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMB	RE	TP-01377	01	27/07/2019	04/06/2019	17/28

Un guide d'entretien est fourni au jury.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMB	RE	TP-01377	01	27/07/2019	04/06/2019	18/28

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser l'étude de prix d'un projet de bâtiment traité en BIM ou en conventionnel

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 20 min

Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury n'est pas requise pendant la mise en situation professionnelle.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Le centre organisateur prévoit la présence d'un surveillant durant toute la durée de la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMB	RE	TP-01377	01	27/07/2019	04/06/2019	19/28

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Technicien métreur du bâtiment

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Salle dédiée et équipée d'autant de postes de travail informatisés que de candidats. Les espaces de travail seront disposés de façon à garantir la confidentialité et à faciliter la surveillance pendant le déroulement de l'épreuve.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. L'accès à internet n'est pas autorisé.
Entretien technique	Une salle équipée d'une table de travail, de trois chaises et d'un tableau blanc ou d'un paperboard et des feutres adaptés.	Sans objet
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMB	RE	TP-01377	01	27/07/2019	04/06/2019	21/28

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Un bureau suffisamment grand pour travailler sur des documents et plans de format A3 Une chaise	1	Sans objet
Machines	1	Une imprimante individuelle ou partagée - format A3. L'impression devra être sécurisée.	20	Sans objet
	1	Un poste informatique équipé des outils de base de bureautique (Word, Excel...), de deux écrans et d'une visionneuse de maquette numérique de type Bimvision ou équivalent.	1	Pas de connexion à l'internet.
Outils / Outillages	1	Télemètre laser de portée 30 m minimum Mètre ruban 5 m minimum	20	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMB	RE	TP-01377	01	27/07/2019	04/06/2019	22/28

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Technicien métreur du bâtiment est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

Technicien en économie de la construction et étude de prix Arrêté du 27/03/2017		Technicien métreur du bâtiment Arrêté du 12/07/2019	
CCP	Réaliser l'étude financière d'un projet de construction	CCP	Métrer un projet de bâtiment traité en BIM ou en conventionnel
CCP	Établir l'étude technique d'un projet de construction		
CCP	Réaliser l'étude de prix aux déboursés pour un projet de construction	CCP	Réaliser l'étude de prix d'un projet de bâtiment traité en BIM ou en conventionnel

Le titre professionnel Technicien métreur du bâtiment est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

Technicien métreur en réhabilitation de l'habitat Arrêté du 28/03/2017		Technicien métreur du bâtiment Arrêté du 12/07/2019	
CCP	Réaliser l'étude financière d'un projet de réhabilitation	CCP	Métrer un projet de bâtiment traité en BIM ou en conventionnel
CCP	Établir l'étude technique d'un projet de réhabilitation		
CCP	Réaliser l'étude de prix aux déboursés pour une opération de réhabilitation	CCP	Réaliser l'étude de prix d'un projet de bâtiment traité en BIM ou en conventionnel

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMB	RE	TP-01377	01	27/07/2019	04/06/2019	23/28

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TMB	RE	TP-01377	01	27/07/2019	04/06/2019	25/28

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

